PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2006-90 du 09 Mars 2006
accordant des indemnités et primes spécifiques aux enseignants

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;
Vu la loi n° 1-2000 du 1er février 2000 portant loi organique relative au régime financier de l'Etat ;
Vu le décret n° 91-848 du 30 octobre 1991 portant avantages particuliers du cadre de l'éducation nationale ;
Vu le décret n° 2005-02 du 7 janvier 2005 tel que rectifié par le décret n° 2005-83 du 02 février 2005 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Il est accordé au personnel enseignant relevant du ministère de l'enseignement technique et professionnel et du ministère de l'enseignement primaire et secondaire chargé de l'alphabétisation, les indemnités et primes ci-après :

- indemnité de fonction des responsables d'établissements scolaires ;
- indemnité d'incitation pour affection dans l'hinterland ;
- indemnité de pléthore ;
- indemnité de travaux supplémentaires ;
- indemnité de fidélité ;
- indemnité coup de chapeau ;
- prime d'encadrement pédagogique ;
- prime de documentation et du matériel didactique ;
- prime de risque ;
- prime d'encadrement multigrade ;
- prime d'enracinement.

Article 2 : Des arrêtés interministériels fixeront les taux et les montants des indemnités et primes, ainsi que les conditions de leur attribution.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

2006-90

Fait à Brazzaville, le 09 Mars 2006

Denis SASSOU N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale,

Gilbert ONDONGO

Le ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,

Jean Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Pacifique ISSOÏBEKA

Le ministre de l'enseignement technique et professionnel,

Pierre Michel NGUIMBI

La ministre de l'enseignement primaire et secondaire, chargée de l'alphabétisation,

Rosalie KAMA-NIAMAYOUA